

Chèque Relance Export

A propos du Chèque Relance Export

Un volet de France Relance dédié aux entreprises exportatrices

Le dispositif vise à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international, notamment les PME et ETI.

Le chèque Relance Export pour des prestations d'appui à l'export

Opérées par les membres de la Team France Export ou des opérateurs agréés.

Une aide publique pour accompagner le développement à l'international

Le Chèque Relance Export prend en charge 50% des dépenses éligibles (HT, avec un plancher de valeur de 500€) d'une prestation d'accompagnement à l'international pour les PME et ETI françaises.

Ces prestations, pouvant être **digitalisées**, couvriront toutes les étapes de l'accompagnement, depuis la préparation en France jusqu'à la prospection sur des marchés étrangers.

Les chèques sont utilisables sur toutes les **opérations collectives** du Programme France Export du 4^e trimestre 2020 et de l'année 2021.

Sont également prises en compte **les prestations individuelles** de la Team France Export et des prestataires privés agréés.

Les entreprises pourront bénéficier du Chèque Relance Export après transmission et vérification de leur dossier d'éligibilité et **dans la limite de quatre dossiers par entreprise** (deux pour les prestations individuelles et deux pour les prestations collectives).



Le dispositif d'aide national « Chèque Relance Export » est **cumulable avec une aide régionale**, sous réserve d'éligibilité, dans la limite des plafonds prévus par les règlements respectifs de chacun des dispositifs. renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site www.teamfrance-export.fr de votre région.

In Extenso Innovation Croissance vous accompagne

Opérateur agréé pour le Chèque Relance Export, nous mettons notre expertise des stratégies de développement à l'international au service des PME & ETI, dans le cadre du plan de relance.

Contactez nos experts
contact@inextenso-innovation.fr – 04.93.45.69.80

Critère d'éligibilité

- Statut PME ou ETI
- Secteur d'activité
- Type de prestation
- Pays d'export
- Nombre de CRE utilisés par l'entreprise
- Agrément du prestataire

En savoir +
<https://bit.ly/3mX4G9c>

Format de l'aide et dépenses éligibles

Les chèques sont utilisables sur des prestations représentant:

- **jusqu'à 2000€** pour une prestation d'accompagnement individuel : audit et diagnostic export, structuration de la stratégie export, priorisation des marchés, prospection individuelle, communication, étude de marché, etc.
- **jusqu'à 1500€** pour une prestation d'accompagnement collectif vers des marchés cibles : prospections collectives, rdv professionnels, etc.
- **jusqu'à 2 500€** pour la participation à un pavillon France sur un salon à l'étranger.

